



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES  
DU FOYER CULTUREL DE SCIEZ ET DU CHABLAISS**



**Année scolaire 2025-2026**

Association de loi 1901 à but non lucratif d'éducation populaire, agréée centre social

# PRÉAMBULE

Le Foyer Culturel de Sciez et du Chablais (FCSC) est une **association d'Education Populaire affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie** et agréée Centre social par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis 2006. Depuis mars 2025, le Foyer Culturel de Sciez et l'ABCJ ont fusionné afin de ne faire plus qu'un pour répondre aux enjeux du territoire et donner plus de force et de cohérence au projet éducatif du territoire.

Ses principaux objectifs sont :

- Offrir à tous le même accès à des activités de loisirs favorisant l'apprentissage, l'épanouissement et l'enrichissement personnel.
- Proposer à tous une pratique favorisant l'ouverture d'esprit, la découverte.
- Lutter contre l'individualisme, l'isolement, en favorisant la rencontre et l'échange.
- Lutter contre l'exclusion, les ségrégations, le racisme.
- Favoriser les réflexions, les débats, les échanges d'idées.
- Développer la formation citoyenne de chacun.
- Favoriser et valoriser l'implication bénévole.
- Prêter une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- Mettre en œuvre une organisation visant à développer la participation et la prise de responsabilité par les habitants usagers.

L'ensemble des services périscolaires proposé par le FCSC est conçu dans la **continuité éducative des enseignements prodigués par l'Education Nationale** en particulier, dans le **respect des règlements intérieurs des établissements scolaires des Petits Crêts, des Buclines, Flora Saulnier et Henri Corbet**. Cette continuité éducative reprend les dispositions générales régissant la **vie scolaire et les relations entre adultes et enfants**.

Les services proposés ci-après répondent à la commande publique du Syndicat Intercommunal de Sciez Anthy et Margencel (SISAM)

# SOMMAIRE

<b>Présentation de l'équipe pédagogique</b>	<b>page 4</b>
<b>1. Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)</b>	<b>page 5</b>
<b>2. Accueil de loisirs des mercredis</b>	<b>page 6</b>
<b>3. Accueil de loisirs des vacances 3/11 ans</b>	<b>page 7</b>
<b>4. Accueil Jeunes 11-14ans</b>	<b>page 8</b>
<b>5. Accueil de Loisirs des vacances 11-14ans</b>	<b>page 9</b>
<b>6. Restaurant scolaire</b>	<b>page 10</b>
<b>7. Animation de la pause méridienne</b>	<b>page 11</b>
<b>8. Bus scolaire</b>	<b>page 12</b>
<b>9. Accueils spécifiques</b>	<b>page 13</b>
<b>10. Portail Famille</b>	<b>page 14</b>
<b>11. Point info famille</b>	<b>page 15</b>
<b>12. Modalités de Facturation</b>	<b>page 16</b>
<b>13. Non respect du règlement</b>	<b>page 16</b>
<b>14. Tarifs et paiements</b>	<b>page 17&amp;18</b>
<b>15. Questions diverses</b>	<b>page 19</b>

Toutes nos animations sont pensées comme des temps de continuité éducative. Notre équipe d'animation y met en œuvre ses objectifs pédagogiques grâce à des animations variées favorisant la découverte, le plaisir, le jeu mais aussi le partage, la coopération, le respect des règles de vie en groupe ou encore le repos et l'autonomisation. Nous travaillons tout au long de l'année sur des projets pédagogiques qui se déroulent sous forme de cycle. C'est pourquoi nous vous demandons d'être prévoyant et de faire preuve d'une certaine rigueur au niveau de vos inscriptions, afin de faciliter et d'améliorer la prise en charge de vos enfants.

## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'adulte référent (animateur, personnel de service, intervenant extérieurs) s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants. De même l'enfant, comme sa famille, doit s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'adulte référent et au respect dû à ses camarades ou aux familles de celui-ci.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas servis dans les écoles de Sciez et de Margencel, ainsi que sur les accueils de loisirs du mercredi et des vacances, les gouters sur les 4 écoles sont préparés le jour même par l'équipe de cuisiniers du Foyer Culturel. La cuisine se situe dans le bâtiment de l'école des Crêts. Les repas sont servis en liaison chaude.

## LE PÔLE ANIMATION

A chaque école sont rattachés :

- ◆ un coordinateur
- ◆ Un adjoint
- ◆ Une équipe d'animation

Vos interlocuteurs privilégiés sont le coordinateur et l'adjoint pour ce qui relève du déroulé de la journée de votre enfant.

Les animateurs peuvent être amenés à changer d'école. Ils ont pour mission l'encadrement, l'animation et la surveillance des enfants, afin d'assurer leur sécurité physique et affective pendant la totalité des temps où vous nous les confiez.

## LE PÔLE ADMINISTRATIF

Les équipes administratives sont vos interlocuteurs pour les inscriptions (délais et hors délais), la facturation et les règlements.

# 1. ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ECOLE

## (ALAE) ATTENTION CAPACITÉ LIMITÉE

Pour respecter le rythme de votre enfant nous vous conseillons de ne pas dépasser 9h de présence journalière (ALAE + école).



### Fonctionnement du service

- Accueil du matin, 7h30 à 8h30** : les enfants sont accueillis et accompagnés à l'école par l'équipe d'animation. Si vous le souhaitez un petit déjeuner varié et équilibré est proposé chaque matin et facturé 1.50€. Pour que votre enfant en bénéficie il doit se signaler à l'animateur qui l'accueille.
- Accueil du soir, 16h30 à 18h30** : les enfants sont récupérés auprès des enseignants et accompagnés dans les locaux de l'ALAE par l'équipe d'animation. Un goûter leur est proposé. Ils ont ensuite la possibilité de profiter des différents ateliers d'animation prévus. **Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17h00.**
- Toute personne figurant comme autorisée à venir récupérer un enfant sur son dossier d'inscription** doit présenter une carte d'identité

**Nous vous rappelons que la réglementation n'est pas la même que l'école : un enfant ne peut pas arriver ou partir seul (quel que soit son âge). Les frères et sœurs dès qu'ils sont au collège peuvent amener et/ou récupérer l'enfant.**

De même l'animateur ne peut pas amener un enfant à une activité extra scolaire, même si elle est à proximité. .

### Modalités d'inscription et de facturation

Inscriptions/annulations	Au plus tard, le vendredi 12h de la semaine précédente
Où?	Sur le portail famille : <a href="https://peri.fsc74.fr">https://peri.fsc74.fr</a> Par mail ou téléphone Sur place (Permanences des site sur la dernière page)
Documents nécessaires	Carnet de santé
Annulations hors délais Absences	Temps facturés selon tarif en vigueur, et en fonction de l'heure de réservation  Aucun remboursement ne sera possible sauf pour maladie avec justificatif médical à l'appui (CM ou copie de l'ordonnance ) transmis dans la limite d'1 mois après facturation)
Créneaux de facturation	<b>Matin : 1h incompressible quelle que soit l'heure d'arrivée Soir: 1h incompressible de 16h30 à 17h30, puis à la 1/2h de 17h30 à 18h30 Le pointage sur tablette fait foi de l'heure de départ et d'arrivée</b>

Tarifs page 17&18 — Modalités de Facturation page 16 — Accueils Spécifiques page 13

## 2. ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

### ATTENTION CAPACITÉ LIMITÉE

Ce service s'adresse en priorité aux enfants scolarisés à Sciez, Anthy, Margencel, de la maternelle à l'élémentaire.



#### Objectifs de l'accueil de loisirs des mercredis :

- Permettre à l'enfant de pouvoir s'exprimer, faire des choix en étant acteur de ses loisirs.
- Donner l'opportunité aux enfants de découvrir des activités variées.
- Accéder aux loisirs

#### Fonctionnement du service

**Journée :** de 8h30 à 17h30, les parents peuvent arriver le **matin jusqu'à 9h** et venir récupérer leurs enfants à partir de **16h30**. **Le repas et le goûter sont compris** dans ce service.

**Demi journée :** de 8h30 à 13h30 (avec repas obligatoirement), les parents peuvent venir récupérer leurs enfants **entre 13h15 et 14h**.

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux du groupe scolaire des Crêts à Sciez et Flora Saulnier à Anthy.

Un accueil est proposé de **7h30 à 8h30** et de **17h30 à 18h30** facturé en plus à la demi-heure

Un **petit déjeuner** varié et équilibré est proposé le matin de 7h30 à 9h00 à la demande de l'enfant et facturé 1.50€.

#### Modalité d'inscription

Création d'un dossier administratif et sanitaire sur le portail famille.

Inscription au plus tard le vendredi 12h pour la semaine suivante sur le portail famille, mail ou lors des permanences, selon les périodes suivantes:

- **1ère période du 1 Septembre au 17 Octobre 2025 : inscription possible dès le 26 Juin 2025**
- **2ème période du 3 Novembre au 19 Décembre 2025 : inscription possible dès le 29 Septembre 2025**
- **3ème période du 5 Janvier au 6 Février 2026 : inscription possible dès le 1er Décembre 2026**
- **4ème période du 23 Février au 3 Avril 2026 : inscription possible dès le 19 Janvier 2026**
- **5ème période du 20 Avril au 3 Juillet 2026 : inscription possible dès le 16 Mars 2026**

Carte d'identité de l'enfant obligatoire en cas de sortie en Suisse. Attention : le délai pour obtenir un rdv est très long

#### En cas de modification du planning d'inscription

- Modification : à réaliser sur le **portail famille** au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h.
- Toute modification hors délai (annulation) sera facturée, hors absences pour maladie justifiées par certificat médical (ou copie de l'ordonnance) transmis dans la limite d'un mois après facturation).

### 3. ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

#### 3-11 ANS

#### ATTENTION CAPACITÉ LIMITÉE

##### ATTENTION : Inscription à la journée uniquement

Ces accueils s'adressent en priorité à tous les enfants scolarisés à Sciez, Anthy, Margencel, de la maternelle à l'élémentaire.



##### Objectifs de l'accueil de loisirs des vacances :

- Permettre à l'enfant de pouvoir s'exprimer, faire des choix en étant acteur de ses loisirs.
- Donner l'opportunité aux enfants de découvrir des activités variées.
- Accéder aux loisirs

Nous vous rappelons que chaque projet pédagogique peut être consulté sur simple demande auprès de l'équipe d'animation.

Ouverture des centres de loisirs: (sauf jours fériés français)

Vacances scolaires	Automne	Hiver	Fin d'année	Printemps	Juillet	Aout
Sciez 3-11ans Ecole des Crêts	X	X		X	X	X jusqu'au 27 inclus
Anthy 3-11ans Ecole Flora Saulnier	X	X	1 semaine (dates à venir)	X	X	Du 25 au 31 inclus

#### Fonctionnement du service

Le programme des activités sera disponible à l'accueil du FCSC et sur notre site web, trois semaines avant le début des vacances.

**L'accueil de loisirs est ouvert de 8h30 à 17h30. Les repas et goûters sont compris.** Les parents peuvent déposer leurs enfants au plus tard à 9h et venir les récupérer à partir de 16h30.

Un accueil est proposé de **7h30 à 8h30** et de **17h30 à 18h30** facturé en plus à la demi-heure

Un **petit déjeuner** varié et équilibré est proposé le matin de 7h30 à 9h00 à la demande de l'enfant et facturé 1.50 €.

#### Modalités d'inscription

- Ouverture des inscriptions 3 semaines avant la période de vacances (sauf exception) pour les habitants des communes de Sciez, Anthy et Margencel, sur le Portail Famille.
- Pour les habitants extérieurs aux communes de Sciez, Anthy et Margencel ouverture des inscriptions 2 semaines avant la période de vacances (sous réserve de place disponible).
- Aucune inscription ne sera prise par mail et par téléphone.
- Paiement à l'inscription ou après réception de la facture, selon les vacances
- Fournir le numéro allocataire CAF et les bons vacances CAF pour bénéficier de réductions.
- **Carte d'identité de l'enfant obligatoire en cas de sortie en Suisse. Attention : le délai pour obtenir un rdv est très long**

#### En cas de modification du planning d'inscription

- A réaliser sur le **portail famille** au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h.
- Toute modification hors délai (annulation) sera facturée, hors absences pour maladie justifiées par certificat médical (ou copie de l'ordonnance) transmis dans la limite d'un mois après facturation).

## 4. ACCUEIL JEUNES 11-14ANS

### ATTENTION CAPACITÉ LIMITÉE

Ce service s'adresse aux jeunes résidents de Sciez, Anthy, Margencel, en période scolaire



#### Objectifs de l'accueil jeunes :

- Favoriser l'engagement et la mise en projet des jeunes
- Développer le vivre-ensemble
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

	Mercredi 12h30-17h30	Vendredi 17h30-21h30	Samedi 14h-17h30
La Ruche	X	X	X
Les Laurentides	Semaines impaires	Semaines impaires	Semaines impaires
Local de Margencel	Semaines paires	Semaines paires	Semaines paires
	Repas non fournis	Repas inclus sauf indication contraire	Repas non fournis

#### Fonctionnement du service

Afin de faciliter l'accès à ce service, une navette est organisée par les animateurs et disponible sur inscription préalable. Planning des horaires disponible sur notre site internet et les programmes.

Les CM2 peuvent être inscrits au centre de loisirs 3-11ans jusqu'à 13h15 et être inscrits à l'accueil jeunes l'après-midi, selon les tarifs en vigueur de chaque accueil.

Les jeunes peuvent arriver par leur propre moyen tout au long du créneau.

#### Modalité d'inscription

Création d'un dossier administratif et sanitaire sur le portail famille.

Inscription au plus tard la veille avant 12h (en jours ouvrables Lun-Ven) sur le portail famille, mail ou lors des permanences, ou en dehors de ces délais, auprès des animateurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous autorisons les enfants à partir de l'entrée au collège à rentrer par leur propre moyen à leur domicile. Les animateurs se réservent toutefois le droit de s'y opposer en fonction des conditions climatiques, de fatigue ou autre de l'enfant.

## 5. ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES 11-14ANS

### ATTENTION CAPACITÉ LIMITÉE

#### ATTENTION :Inscription à la journée uniquement

Ces accueils s'adressent en priorité aux jeunes résidents de Sciez, Anthy, Margencel.



#### **Objectifs de l'accueil de loisirs des vacances :**

- Permettre à l'enfant de pouvoir s'exprimer, faire des choix en étant acteur de ses loisirs.
- Donner l'opportunité aux enfants de découvrir des activités variées.
- Accéder aux loisirs

Nous vous rappelons que chaque projet pédagogique peut être consulté sur simple demande auprès de l'équipe d'animation.

Ouverture des centres de loisirs: (sauf jours fériés français)

Vacances scolaires	Automne	Hiver	Fin d'année	Printemps	Juillet	Aout
Anthy 11-14ans	x	x	1 semaine (dates à venir)	x	x	X jusqu'au 28 inclus

### Fonctionnement du service

Le programme des activités sera disponible à l'accueil du FCSC et sur notre site web, trois semaines avant le début des vacances.

**L'accueil de loisirs est ouvert de 8h30 à 18h**, habituellement aux Laurentides (Anthy). Les **repas et goûters sont compris**, fournis par le restaurant scolaire et pris à l'école Flora Saulnier. Un service de navette est disponible sur inscription. Un accueil est proposé de **7h30 à 8h30** et de **18h à 18h30** sur le **centre de loisirs des 3-11ans**. **Les enfants inscrits en jeunesse seront récupérés par les animateurs jeunesse à 8h30 et déposés à 18h**. Ces services sont facturés en plus à la demi-heure.

Les CM2 peuvent être inscrits soit à l'accueil des 3-11ans soit à celui des 11-14ans. Néanmoins un choix devra être fait sur la semaine, afin d'assurer de la stabilité dans les effectifs des accueils de loisirs;

### Modalités d'inscription

- Ouverture des inscriptions 3 semaines avant la période de vacances (sauf exception) pour les habitants des communes de Sciez, Anthy et Margencel, sur le Portail Famille.
- Pour les habitants extérieurs aux communes de Sciez, Anthy et Margencel ouverture des inscriptions 2 semaines avant la période de vacances (sous réserve de place disponible).
- Aucune inscription ne sera prise par mail et par téléphone.
- Paiement à l'inscription ou après réception de la facture, selon les vacances
- Fournir le numéro allocataire CAF et les bons vacances CAF pour bénéficier de réductions.
- **Carte d'identité de l'enfant obligatoire en cas de sortie en Suisse. Attention : le délai pour obtenir un rdv est très long**

### En cas de modification du planning d'inscription

- A réaliser sur le **portail famille au plus tard la veille avant 12h (en jours ouvrables Lun-Ven)**.
- Toute modification hors délai (annulation) sera facturée, hors absences pour maladie justifiées par certificat médical (ou copie de l'ordonnance) transmis dans la limite d'un mois après facturation).

**Tarifs** page 14 — **Modalités de Facturation** page 13 — **Accueils Spécifiques** page 10

## 6. RESTAURANT SCOLAIRE — ÉCOLES DE SCIEZ

### (POUR LES COMMUNES D'ANTHY ET MARGENCHEL SE RAPPROCHER DES COMMUNES RESPECTIVES)



Le service de restauration scolaire géré par le FCSC s'adresse à tous les enfants scolarisés sur la commune (école des Petits Crêts et des Buclines). **Les repas sont réalisés par la cuisine centrale située à l'école des Petits Crêts et livrés en liaison chaude sur les 2 écoles.**

Ce service de fourniture de repas répond à la commande publique de la mairie de Sciez.

#### Fonctionnement du service de restauration scolaire

Le Foyer Culturel prend les inscriptions pour la restauration scolaire et en assure la facturation.

Les repas sont préparés par l'équipe de cuisine, située à l'ancienne école des Crêts.

Une porte ouverte est organisée le 18 octobre 2025.

Ce service est proposé tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis des jours d'école entre 11h30 et 13h30 en fonction des services et de l'établissement scolaire. **Des repas standards, végétariens et sans viande sont proposés tous les jours.**

Les enfants mangent dans le réfectoire de leur école.

Si votre enfant est malade, vous êtes tenus de venir le récupérer dans les plus brefs délais.

**Pendant les repas, les enfants sont sous la surveillance du personnel municipal et du Foyer Culturel.**

#### Modalités d'inscription

- Pour les usagers réguliers : les inscriptions sont prises à l'année ou au mois
- Pour les usagers occasionnels : les inscriptions sont prises la **semaine précédent la venue de l'enfant (avant le vendredi 12h).**

#### En cas de modification du planning d'inscription

- Modification définitive : à réaliser sur le **portail famille au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h.**
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation hors délai sauf pour maladie. Un justificatif médical vous sera demandé : CM ou copie de l'ordonnance (dans la limite d'1 mois après facturation).

## 7. ANIMATION DE LA PAUSE MÉRIDIENNE

### ÉCOLES D'ANTHY, SCIEZ ET MARGENCEL



La pause méridienne constitue un temps de transition important dans la journée de l'enfant. Elle est encadrée par les équipes d'animation du Foyer Culturel. La pause méridienne est pensée comme un **temps éducatif à part entière**, mêlant détente, plaisir, éducation et accompagnement des enfants dans leur quotidien à l'école.

En dehors du moment du déjeuner, les enfants d'élémentaire sont sous la **supervision, la surveillance et l'animation du personnel d'animation**. Ce temps est pensé pour offrir un cadre sécurisant, bienveillant et propice au bien-être de chacun. Il permet à l'enfant de se détendre, de jouer, de se reposer ou de participer à des activités selon ses envies et son rythme.

Le **projet pédagogique** de la pause méridienne s'inscrit dans la **continuité de celui du temps périscolaire**. L'équipe veille à instaurer une cohérence éducative tout au long de la journée, en lien avec les temps scolaires et périscolaires.

Par ailleurs, les **animateurs peuvent intervenir directement dans les réfectoires** pour proposer des **animations autour du repas**. Ces interventions visent à rendre ce moment plus convivial et éducatif. Cela favorise le dialogue, l'apprentissage des règles de vie en collectivité et la gestion du temps de repas dans la bonne humeur.

## 8. BUS SCOLAIRE ( POUR LES ÉCOLES DE SCIEZ UNIQUEMENT)

Le bus scolaire est géré par Thonon Agglo. Le FCSC mutualise les inscriptions annuelles ainsi que les modifications journalières d'inscription. **Vous devez nous envoyer chaque année une photo d'identité de votre enfant récente ainsi que la copie de sa carte d'identité.**



### Fonctionnement du service

Il a lieu le matin et le soir selon planning annuel à partir de 16h20 pour l'école des Buclines et 16h30 pour l'école des Petits Crêts.

- **Le matin, l'enfant inscrit prend le bus sous la responsabilité de ses parents.** Nous vous rappelons qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service, de déposer votre enfant à l'arrêt le plus proche de votre domicile ou de celui de votre nounrice.
- **Le soir l'enfant inscrit devra se présenter immédiatement en sortant de sa classe** à la personne responsable de sa surveillance. Il est interdit de sortir de l'école avant de prendre le bus. **Si l'enfant sort sans autorisation, il est sous la responsabilité de ses parents.**
- Pour les enfants en maternelle, seule une personne majeure autorisée par les parents pourra venir chercher l'enfant à la sortie du bus scolaire.
- Si la famille ne respecte pas les horaires d'arrivée à l'arrêt du bus du soir, les enfants seront systématiquement remis à l'ALAE (cf. page 4).
- Le bus est dépendant de la circulation, nous demandons donc aux parents d'être présents à l'arrêt du bus 5 minutes avant l'horaire indiqué.
- **A partir de 6 ans, en classe élémentaire, l'enfant est autonome dès la sortie du bus et sous la responsabilité de ses parents.**
- L'enfant doit respecter toutes les **règles de sécurité adaptées au transport scolaire et suivre toutes les consignes données par l'accompagnant.**

Port de la ceinture : la loi française stipule que le chauffeur a pour responsabilité de contrôler le port de la ceinture. Cependant, une fois que le bus démarre, si l'enfant se détache, c'est la responsabilité des parents (une amende de 150 € est applicable par les autorités).

Respect et politesse sont de rigueur en attendant le bus, dans les rangs et dans le bus.

Il est interdit de manger ou de boire dans le bus

**En cas de non-respect, après un avertissement,**

**l'enfant sera exclu du bus de manière temporaire ou définitive.**

### En cas de modification du planning d'inscription

**Tout changement en cours d'année doit rester exceptionnel.**

**Il est obligatoire d'en informer le FCSC par le biais du portail famille avant le vendredi 12h00 pour toute la semaine suivante.**

## 9. LES ACCUEILS SPÉCIFIQUES

Le FCSC s'efforce d'accueillir tous les enfants, sans discrimination sur tous les temps scolaires et périscolaires. Dans la mesure du possible, des adaptations sont mises en place pour accueillir les enfants en situation de handicap, porteur d'allergie alimentaire, et/ou médicamenteuse. Un PAI est valable sur toute la durée de la scolarité d'un enfant de la petite section au CM2 sur une même école. Il concerne les enfants nécessitant une prise en charge médicamenteuse ou des besoins d'accueil spécifiques.



### **Pour le restaurant scolaire de Sciez**

**En cas d'allergie alimentaire nécessitant une prise de médicaments ou autre (injection) :**

**LA MISE EN PLACE D'UN PAI EST OBLIGATOIRE. Il en découle :**

Les parents doivent apporter le repas de l'enfant le matin pour qu'il soit servi le midi par le personnel encadrant. En cas d'intolérance alimentaire : si elle ne nécessite pas de traitement médicamenteux; il en va de la responsabilité des parents de sensibiliser son enfant à reconnaître l'aliment concerné par cette intolérance, de vérifier la composition des menus et de nous fournir une décharge écrite (que nous vous transmettrons)

**Si l'intolérance alimentaire nécessite une prise de médicament, la mise en place d'un PAI est obligatoire.**

**En cas de fin d'allergie :** merci de fournir au mieux une attestation médicale sinon un courrier manuscrit des parents le certifiant.

Une tarification spécifique est appliquée.

### **Accueils péri et extra-scolaires de Sciez Anthy et Margencel**

**En cas d'allergie alimentaire nécessitant une prise de médicaments ou autre (injection) :**

**LA MISE EN PLACE D'UN PAI EST OBLIGATOIRE. Il en découle :**

Si l'enfant est inscrit au périscolaire du matin, les parents peuvent fournir un petit déjeuner, si l'enfant est inscrit au périscolaire du soir, les parents doivent fournir le goûter.

Si l'enfant est inscrit les mercredis ou les vacances, les parents doivent fournir le repas du midi, le goûter de l'après-midi et éventuellement le petit déjeuner si l'enfant est concerné.

PAI (médicamenteux ou alimentaire) pour les enfants extérieurs aux écoles du SISAM : (PAI non communiqué) merci de nous faire parvenir l'ordonnance, le protocole d'administration du médicament ainsi qu'une décharge nous autorisant à donner ce médicament à l'enfant.

Une tarification spécifique est appliquée pour les mercredis et les vacances mais pas pour les accueils du matin et du soir.

### **Accueils des enfants en situation de handicap**

Durant les accueils de loisirs des mercredis et des vacances, une prise en charge des enfants nécessitant un accueil spécifique est possible. Nous invitons les familles à prendre contact avec le FCSC pour organiser un rendez vous afin de voir ensemble les modalités d'accompagnement dans un délai de 2 mois avant le début de l'accueil.

Cet accueil a pour but de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Si votre enfant possède une carte de la MDPH , merci de nous transmettre une copie.

Cet accueil spécifique peut avoir un surcoût si l'enfant a besoin d'une personne dédiée.

**Toute demande d'accueil spécifique (PAI ou handicap) nécessite un rendez-vous préalable.**

Information de contact page 16

## 10. PORTAIL FAMILLE

Le portail famille est une plateforme numérique ayant vocation à faciliter les démarches administratives de ses utilisateurs. Chaque famille bénéficie ainsi d'un compte d'accès personnalisé et sécurisé sur lequel elle peut, via les rubriques, effectuer ses démarches.



### Fonctionnement du service

Ce portail vise à offrir plus d'autonomie aux familles en facilitant leur quotidien. Les démarches administratives peuvent être réalisées de chez soi, 24h/24, 7J/7.

Le portail famille est accessible sur <https://peri.fcsc74.fr>

**Le mail (du responsable) que vous nous avez transmis lors des inscriptions sera votre identifiant unique.**

Dans l'onglet « Connexion » entrez votre identifiant (votre mail) et cliquez sur mot de passe oublié.

Vous recevrez un mail vous permettant de réinitialiser votre mot de passe (vérifiez vos courriers indésirables) et vous n'aurez plus qu'à vous connecter.

Le portail famille vous permettra d'effectuer :

- INSCRIPTIONS** : Réaliser vos inscriptions périscolaire (bus, cantine, ALAE, mercredi et vacances, accueil jeunes, navette)
- DÉSINSCRIPTIONS** : Réaliser vos désinscriptions périscolaires (bus, cantine, ALAE, mercredi et vacances)
- FINANCES** : Consulter vos factures, effectuer vos règlements en ligne et télécharger votre attestation fiscale.
- MON COMPTE** : Gérer les informations de la famille (code d'accès, coordonnées, fiche enfants, fiche sanitaire...) et de transmettre des documents à la structure (attestation CAF, certificat médical,...)
- ALERTES** : Avertissement des demandes ou validations de modification de compte ou d'inscription
- INFOS PRATIQUES** : Actualités et consultations des documents mis à disposition des parents : règlement intérieur, fiches d'inscription,....

Services	DELAIS Inscription / Annulation
ALAE	<b>Semaine précédente avant le vendredi 12h</b>
Restaurant scolaire	<b>Semaine précédente avant le vendredi 12h</b>
Mercredis/ vacances 3-11ans	<b>Semaine précédente avant le vendredi 12h pour les annulations / pour les inscriptions voir page 6</b>
Bus	<b>Semaine précédente avant le vendredi 12h</b>
Accueil jeunesse/ vacances 11-14ans	<b>La veille avant 12h (en jours ouvrables Lun-Ven)</b>

Nous vous rappelons qu'au-delà de 3 demandes d'inscription hors délai (cantine et/ou périscolaire), le Foyer Culturel de Sciez se réserve le droit de ne pas accepter votre demande.

## 11. POINT INFO FAMILLE

### Un lieu d'accueil gratuit près de chez vous pour faciliter vos démarches quotidiennes

**Aide Administrative & information**



Vous avez des difficultés à réaliser vos démarches administratives ?

Le P.I.F peut vous aider dans toutes vos demandes allant de la rédaction d'un document à la réalisation de démarches administratives plus complexes (retraite, impôts, MDPH, CV, courrier...).

**Accueil & Orientation**



Besoin d'être écouté ? Vous ne savez plus dans quelle direction aller ?

Nous vous proposons un accueil personnalisé et une écoute dans la plus grande confidentialité. En fonction de vos besoins et de vos demandes nous pourrons également vous orienter vers le bon interlocuteur !

**Atelier Informatique**



Vous n'avez pas accès à internet ? Pas d'ordinateur ? Besoin d'aide pour réaliser vos démarches en ligne ?

Des ateliers d'informatique vous sont proposés les mercredis après-midi des semaines impaires.

**Soutien à la parentalité**



Vous avez identifié une problématique familiale ?

Venez échanger avec les écoutants du point info famille dans un lieu propice à l'écoute, à l'échange et bénéficiant du soutien du réseau professionnel de soutien à la parentalité.

Le PIF c'est aussi : une navette gratuite (sur inscription), un relais de soutien des personnes en situation d'urgence: sans domicile, violences femmes / hommes / enfants, aide alimentaire (EpiSciez)...

Plus d'info sur : <https://www.foyerculturel-sciez.fr>

Marie Noëlle et Elodie vous accueillent **sur RDV** (sauf vacances scolaires) les vendredis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 9h à 12h.

Téléphone : 04.50.72.70.47 Mail: [contact@foyerculturel-sciez.fr](mailto:contact@foyerculturel-sciez.fr)

## 12. MODALITÉS DE FACTURATION

- Vous recevrez une **facture mensuelle en décalé** (ex : facture du mois de septembre envoyée par mail au plus tard le 10 octobre). Le règlement de celle-ci sera demandé au plus tard le 15 du mois. Passée cette date, aucune réclamation ne sera possible.
- Pour être certains de recevoir vos factures par email, merci d'ajouter à vos contacts : [facturation@foyerculturel-sciez.fr](mailto:facturation@foyerculturel-sciez.fr)
- En cas de difficultés financières, même passagères, n'hésitez pas à contacter le siège du FCSC et à demander Matthieu KWINTA (responsable du point info famille) ou Julien EPICOCO (facturation). En cas de dette prolongée, le Foyer se réserve de suspendre les inscriptions dans l'attente du règlement.
- En cas de règlement par chèque, merci de ne pas mettre d'agrafe sur ce dernier.
- Des **frais supplémentaires** de gestion seront appliqués dans les deux cas suivants : dans le cas de deux prélèvements rejetés consécutifs ainsi qu'en cas de transmission de votre dossier au service contentieux suite au non-paiement de vos factures et après 3 relances (indemnité forfaitaire de 40€ sans mise en demeure préalable).

### En cas de grève

- En cas de service minimum d'accueil, nous supprimons automatiquement toutes les inscriptions (cantine/garderie/bus) des enfants dont les enseignants font grève. Nous facturons donc uniquement les inscriptions des enfants inscrits au service minimum.
- S'il n'y a pas de service minimum d'accueil, nous ne supprimons pas les inscriptions des enfants dont les enseignants font grève car nous ne sommes pas en capacité de savoir quels enfants restent à l'école et quels sont ceux qui restent chez eux. C'est aux parents de prévenir le Foyer pour que nous puissions les annuler.

### En cas d'absence d'un enseignant :

- Nous ne supprimons pas les inscriptions des enfants dont les enseignants sont absents car nous ne sommes pas en capacité de savoir quels enfants sont à l'école et quels sont ceux qui restent chez eux. C'est aux parents de prévenir le Foyer pour que nous puissions les annuler.

### En cas de sortie scolaire à la journée des Sciez

- **Lors des sorties scolaires, l'inscription au resto scolaire est automatiquement annulée** (il n'est pas nécessaire de nous contacter).

## 13. NON RESPECT DU RÈGLEMENT

Le Foyer se réserve le droit d'exclure momentanément ou de façon définitive un enfant dans certains cas répétitifs :

- Prise en charge de l'enfant sans inscription
- Prise en charge de l'enfant avec inscription en dehors des délais
- Retard
- Lettre de rappel au règlement dès le premier incident

Le non respect du personnel qu'il soit répétitif ou non entraînera les mêmes sanctions.

## 14. TARIFS

Adhésion obligatoire : 8.50€. Valable de septembre 2024 à août 2025

### 14.1. RESTAURANT SCOLAIRE (POUR LES ÉCOLES DE SCIEZ UNIQUEMENT)

Attention :

- Repas consommé sans inscription ou prévenu hors délai : + 1€
- Repas consommé si le dossier famille n'est pas à jour ou inexistant :  
**7,78€**

Pour les PAI (Plan d'Accueil Individualisé) nécessitant d'amener un panier repas :  
Voir les modalités page 10.

Tarif selon Quotient familial de 1.80€ à 4.36€.

Quotient Familial	Tarif
1 à 400 €	<b>3.04€</b>
401 à 620 €	<b>3.80€</b>
621 à 800 €	<b>4.68€</b>
801 à 1200 €	<b>5.55€</b>
1201 à 1600 €	<b>5.65€</b>
1601 à 1800 €	<b>5.87€</b>
Plus de 1800 €	<b>5.98€</b>

### 14.2 ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES 3-11ANS

Règlement sous 10 jours après réception de la facture ou lors de l'inscription

**Bons vacances MSA** (Mutuel Sociale Agricole) : Une facture acquittée sera fournie au responsable qui en aura fait la demande, afin de se faire rembourser par la MSA.2026.

Valeur des bons CAF	
2025	2026
<b>11€</b>	<b>A venir</b>

Petit déjeuner  
de 7h30 à 8h30 :  
1.50€

Quotient Familial	Tarif journée	Avec bons CAF 2024
1 à 400 €	<b>15.19€</b>	<b>4.19€</b>
401 à 620 €	<b>16.34€</b>	<b>5.34€</b>
621 à 800 €	<b>17.45€</b>	<b>6.45€</b>
801 à 1200 €	<b>17.45€</b>	-
1201 à 1600 €	<b>20.26€</b>	-
1601 à 1800 €	<b>21.97€</b>	-
Plus de 1800 €	<b>24.80€</b>	-
Extérieur SISAM	<b>47.63€</b>	-

### 14.3 ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ECOLE (ALAE)

Petit déjeuner  
de 7h30 à 8h30 :  
1.50€

Quotient Familial	Tarif à la 1/2 heure
1 à 400 €	<b>0.90€</b>
401 à 620 €	<b>1.13€</b>
621 à 800 €	<b>1.35€</b>
801 à 1200 €	<b>1.53€</b>
1201 à 1600 €	<b>1.84€</b>
1601 à 1800 €	<b>2.00€</b>
Plus de 1800 €	<b>2.18€</b>
Extérieur SISAM	<b>3,17€</b>

### 14.4 ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Quotient Familial	Tarif journée	Tarif 1/2 journée
1 à 400 €	<b>15.19€</b>	<b>11.67€</b>
401 à 620 €	<b>16.34€</b>	<b>12.33€</b>
621 à 800 €	<b>17.45€</b>	<b>12.98€</b>
801 à 1200 €	<b>17.45€</b>	<b>12.98€</b>
1201 à 1600 €	<b>20.26€</b>	<b>14.68€</b>
1601 à 1800 €	<b>21.97€</b>	<b>15.71€</b>
Plus de 1800 €	<b>24.80€</b>	<b>18.11€</b>
Extérieur SISAM	<b>47.63€</b>	<b>30.30€</b>

## 14.5 JEUNESSE — ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES VACANCES

Pour les tarifs, se référer au fiche d'inscription disponible à la sortie des programmes.

Accueil de loisirs des vacances : tarification à la séance en fonction de l'activité.

Pour tous renseignements contacter les animateurs jeunesse au 06 33 19 36 51 ou par mail : [jeunesse@foyerculturel-sciez.fr](mailto:jeunesse@foyerculturel-sciez.fr)

## 14.6 MOYENS DE PAIEMENT

En ligne : Par CB directement sur le portail famille.

Par prélèvement automatique : Au 15 du mois suivant, **mandat SEPA** disponible sur le portail famille à transmettre accompagné d'un **RIB** à : [facturation@foyerculturel-sciez.fr](mailto:facturation@foyerculturel-sciez.fr)

Au siège : CB, chèques, espèces ou CESU

**Les services sont fermés les jours fériés français 2025-2026:**

Vendredi 1er Novembre, Mardi 11 Novembre; Jeudi 25 Décembre, Jeudi 1er janvier, Lundi 6 Avril, Vendredi 1er Mai, Vendredi 8 Mai, Jeudi 14 Mai, Vendredi 15 Mai, Mardi 14 Juillet, Samedi 15 Août.

**Rappel 1:** Pour la sécurité de votre enfant n'oubliez pas de nous faire parvenir tout changement vous concernant : numéros de téléphone, personnes habilitées à venir récupérer l'enfant, une copie du jugement en cas de garde alternée.

**Rappel 2:** en cas de dette, nous nous réservons le droit de suspendre les inscriptions jusqu'au règlement de cette dernière.

## 15. QUESTIONS DIVERSES

Contacter le siège :

Tel : 04 50 72 70 47

FOYER CULTUREL DE SCIEZ ET DU CHABLAIS

184 Route d'Excenevex

74140 SCIEZ SUR LEMAN

E-mail : [contact@foyerculturel-sciez.fr](mailto:contact@foyerculturel-sciez.fr)

Site web : [www.foyerculturel-sciez.fr](http://www.foyerculturel-sciez.fr)

**Horaires permanences ouverture ?**

- **Sciez** (siège): Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30 / Mercredi 9h-12h et 14h-17h
- **Margencel** (bureau périscolaire) : Mercredi et vendredi 14h-17h

**L'adhésion au Foyer Culturel de Sciez ?**

**Tarifs : 8.50€ pour les moins de 18 ans.**

L'enfant scolarisé à Sciez et inscrit aux services périscolaires est automatiquement adhérent au FCSC, à ce titre la carte d'adhésion donne droit :

- Au vote à l'Assemblée Générale du FCSC par son responsable légal
- A des réductions dans les cinémas La Turbine (Cran Gevrier), le Rabelais (Meythet), Ciné Laudon (St Jorioz)
- A des réductions sur les points écran mobile (dont le Cinétoile de Sciez)
- A une réduction de 3 € sur les frais d'inscription en centre de vacances UFOVAL
- A une réduction à l'adhésion de la bibliothèque de Sciez.
- A ne pas repayer une adhésion lorsqu'on pratique une activité dans une autre association affiliée à la FOL
- A participer au financement d'actions de formation pour les bénévoles, d'actions de sensibilisation sur des thèmes comme la lutte contre les discriminations,...
- A des tarifs réduits sur les spectacles des Chemins de Traverse de la Maison des Arts du Léman et sur certains spectacles dans le cadre de sorties de groupe organisées par le FCSC.



**Devenir bénévole ?**

Être bénévole c'est faire des rencontres, participer à des évènements, partager et acquérir des compétences, participer au commission enfance, jeunesse et parentalité et bien plus encore... Si vous souhaitez vous investir au sein du FCSC, n'hésitez pas à nous contacter !

## NOS PARTENAIRES

